

Nyon, le 22 mars 2007

Au Conseil intercommunal du district de Nyon

Préavis du Comité de direction n°26-2007

Concerne : Contribution de CHF 20'000.-- pour la réalisation du plan partiel d'affectation (PPA) de l'extension du Zoo de la Garenne

Responsable : Pierre-Alain Couvreu

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Historique et contexte

Le Zoo de la Garenne à Le Vaud a déjà 42 années d'activités ! Au-delà du caractère ludique et attractif lié à la présence des animaux, le zoo est réputé auprès de la population du bassin lémanique et des milieux spécialisés nationaux et internationaux pour ses fonctions pédagogiques centrées sur la connaissance de la faune européenne, mais également pour le travail réalisé autour de la reproduction et la réintroduction de diverses espèces menacées.

Avec la disparition de son fondateur visionnaire Erwin Meier, le zoo a connu une période de turbulences, qui a cessé avec la reprise en mains de celui-ci par le nouveau Conseil de fondation, en 2004. Il faut relever la participation active dans ce conseil, d'un représentant du Conseil régional (Pierre-Alain Couvreu) et du syndic de la commune de Le Vaud (Serge Beck).

En 2005, les communes de la région marquaient leur intérêt pour le maintien du zoo, en soutenant financièrement la réalisation d'un pavillon d'accueil pédagogique destiné à renforcer les capacités du zoo actuel (cf. - préavis CR n°10-05). Ce projet qui a été réalisé doit être formellement inauguré le 31 mars 2007.

Pour maintenir durablement le zoo dans la région et s'assurer que les conditions nécessaires à la gestion d'un parc animalier soient remplies (cadre légal notamment), il est devenu indispensable qu'une extension soit étudiée. Le Conseil de fondation, qui a réussi à maintenir à flot le zoo, n'a pas les moyens de s'investir seul dans un tel projet. Il a donc sollicité la commune et la région pour l'accompagner dans ce projet d'extension.

2. Le projet de PPA

Le préavis municipal de la commune de Le Vaud qui est joint en annexe, explique bien la problématique d'enclavement actuel du parc animalier au milieu des zones habitées.

La commune de Le Vaud a donc entrepris des démarches concrètes en vue de l'acquisition d'environ deux hectares de terrains à proximité immédiate du zoo. Une promesse d'achat-vente, conditionnée par le changement d'affectation du périmètre, a été établie par la commune. Cette dernière envisage par ailleurs de mettre à disposition du parc animalier, environ un hectare de surface forestière (cf. plan dans le préavis municipal de Le Vaud). La transaction finale de la commune devra être entérinée à son terme par son Conseil communal.

Les principaux services de l'Etat de Vaud concernés par un tel projet ont été consultés (service de l'aménagement du territoire, service de la forêt faune et nature, les conservateurs de la nature et de la faune) ; ils ont tous émis un avis très favorable et formulé diverses recommandations pour la réalisation du projet.

Le PPA va donc porter sur une surface d'extension de l'ordre de 3 hectares pour abriter le parc animalier et recevoir les structures d'accueil. Le périmètre du PPA intégrera également la surface actuelle du zoo, soit environ six mille m². La moitié de la surface pourra être remis en zone villa permettant ainsi au zoo de financer sur fonds propre une partie du projet d'extension.

Selon les dispositions de la LATC, un mandat sera confié à une équipe de spécialistes dirigée par un urbaniste (géomètre & spécialiste de la faune).

3. Financement et calendrier

Un plan d'investissement a été établi par le Conseil de fondation de la Garenne. Plusieurs donateurs privés ont annoncé des engagements de principe.

Période	Objet	Coût total	Commune	Conseil régional	Fondation Zoo La Garenne	
					Fonds propres	Fonds Tiers
07-08	PPA	60'000.-	20'000.-	20'000.-	20'000.-	-.-
08-09	Terrains dont en nature terrain 3.-/m ²	230'000.-	230'000.- 120'000.-	-.-	-.-	-.-
08-09	Parking dont en nature terrain 10.- /m ² (zone UP)	130'000.-	50'000.- 30'000.-	50'000.-	30'000.-	-.-
09-10	Etape 1 Aménagements terrains Présentation animaux Equipements	3'000'000.-	30'000.-	160'000.-	-.-	2'820'000.-
11-12	Etape 2 Bâtiments exploitation 6'000 m ³ à 600.-	3'600'000.-	-.-	100'000.-	1'500'000.- vente terrain 250.-/m ²	2'000'000.-

Totaux		7'020'000.-	330'000.-	330'000.-	1'540'000.-	4'820'000.-
		100%	5%	5%	22%	68%

Dans cette planification, il a été tenu compte d'un engagement équivalent de la commune et du Conseil régional. La réalisation de ce projet a été intégrée dans le programme d'actions pluriannuel de la région de Nyon dans le cadre de la nouvelle loi de l'appui au développement économique. Cette inscription de ce projet dans cette planification permet d'envisager un soutien financier de la LDER (2009-2010) sous forme de don et de prêt sans intérêt, remboursable sur une période de 15 à 20 ans. Un montant forfaitaire d'environ 1 millions de CHF a été prévu dans la nouvelle enveloppe régionale « LDER ».

Le présent préavis concerne l'engagement du Conseil régional à soutenir la réalisation du PPA. Pour ce qui concerne les appuis ultérieurs du Conseil régional projetés dans le plan d'investissement ci-dessus, ils seront l'objet, le cas échéant, d'autres demandes de financement au Conseil intercommunal.

Concernant le PPA, son coût de réalisation est estimé de la manière suivante :

Honoraires urbaniste	CHF 40'000.--
Honoraires géomètre	CHF 10'000.--
Etudes complémentaires (couloir de faune, circulation, etc.)	CHF 6'000.--
Divers et imprévus	CHF <u>4'000.--</u>
Coût total	CHF 60'000.--
	=====

Ce coût est réparti à parts égales entre les trois partenaires : Fondation la Garenne, Conseil régional et commune de Le Vaud. Cette dernière pilotant l'étude, la totalité du crédit est demandée au Conseil communal de Le Vaud, chacun des autres partenaires versant à celle-ci sa participation.

Le financement de la part nette de CHF 20'000.-- à charge du Conseil régional se fera par le biais du fonds d'investissement régional.

4. Conclusion

La concrétisation de ce projet est importante pour notre région, il permet de réunir les conditions pour consolider durablement la présence de cette institution reconnue bien au-delà de nos frontières. Sa mission en faveur de l'éducation à l'environnement pourra se poursuivre dans des conditions exemplaires. Il pourra même être envisagé d'accroître ses actions à destination d'un public plus large. Ce projet s'inscrit également dans le plan directeur touristique du massif jurassien qui vise à fédérer l'offre jurassienne et à relancer l'économie touristique. Il constitue un complément idéal au parc jurassien vaudois, notamment pour l'important public scolaire de notre région et plus largement du bassin lémanique.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction N°26-2007 concernant la contribution de CHF 20'000.-- pour la réalisation du plan partiel d'affectation (PPA) de l'extension du Zoo de la Garenne

ouï le rapport de la commission de gestion et finances

ouï le rapport de la commission ad' hoc

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

d'approuver la contribution de CHF 20'000.-- pour la réalisation du plan partiel d'affectation (PPA) de l'extension du Zoo de la Garenne

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 22 mars, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Pierre-André Romanens

Patrick Freudiger

ANNEXE préavis communal Le Vaud

Conseil communal
de et à
1261 LE VAUD

Le Vaud, le 23 janvier 2007

Délégués municipaux : M. S. Beck, Syndic
M. D. Christinet

Préavis municipal N° 8/2007

Crédit d'étude de CHF 60'000.- pour le PPA La Garenne

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. HISTORIQUE

C'est un idéaliste passionné, Erwin Meier, qui a fondé La Garenne il y a quatre décennies. L'amour des animaux et de la nature a conduit ce gardien de prison à s'évader de Saint-Antoine pour trouver à Le Vaud un lieu propice au développement du projet un peu fou qui l'habitait, la création d'un zoo pour présenter la faune indigène !

Ce n'est pas seulement parce qu'elle s'installait dans une maison foraine, que la population villageoise des années soixante regardait, avec une certaine distance, cette famille genevoise pratiquant l'élevage de souris à une époque où les animaleries suscitaient moins de controverse qu'aujourd'hui. Mais le grand projet d'Erwin Meyer suscitait le scepticisme voir l'incredulité... Un zoo à Le Vaud, village de moins de deux cents habitants perché tout en haut du district de Nyon, quelle drôle d'idée.

La passion d'Erwin Meier le conduisait à développer sans cesse la variété des espèces européennes exposées et son amour des bêtes lui imposait d'héberger de nombreux animaux exotiques devenus trop encombrants pour leurs propriétaires. Le périmètre limité se remplissait de manière toujours plus dense de nouveaux enclos, aquariums, cages ou vitrines, les cheminements devenant toujours plus étroits et sinueux. Ces conditions difficiles n'entraînaient pas l'élan de l'ancien gardien de prison qui parvenait à s'imposer comme l'un des spécialistes européens de la reproduction de grands rapaces en vue de leur réintroduction.

Ainsi, au fil des années, la persévérance du fondateur de la Garenne et de sa famille, soutenus par l'Association des Amis de la Garenne (ADAG), donnait naissance à un jardin zoologique, centré sur la faune européenne, qui allait attirer chaque année des dizaines de milliers de visiteurs, près de 70'000 dans les années septante, et faire connaître loin à la ronde le nom et le site de notre commune.

La population et les autorités n'ont peut-être pas toujours perçu l'impact du développement de la Garenne, malgré l'afflux des visiteurs, sur le développement de notre village dont il était la véritable vitrine. Surtout la précarité financière chronique de l'institution, rappelée par les recherches permanentes de dons de son fondateur, laissait planer des doutes sur sa pérennité. Cette situation éludait une vraie réflexion sur l'inscription d'un périmètre pour la Garenne dans le plan d'affectation des zones ce qui allait provoquer un encerclement progressif du zoo par les habitations. Rendons hommage aux propriétaires voisins, la cohabitation s'est la plupart du temps passée harmonieusement.

Ils sont nombreux les habitants de Le Vaud qui ont contribué à faire quadrupler sa population entre 1975 et 2000 après avoir entendu parler ou découvert notre commune grâce à la Garenne. Les relations entre le quadragénaire et la communauté villageoise ont ainsi été la plupart du temps harmonieuses même si elles n'ont jamais été passionnelles. La commune a soutenu La Garenne par exemple en mettant à disposition une place de parc, et en assumant les coûts des déchets carnés, surtout en ne percevant aucune taxe sur les billets d'entrée. Nos autorités n'ont heureusement jamais cherché à intervenir dans la gestion du zoo qui doit demeurer une institution privée permettant parfois à la passion de l'emporter sur la raison.

Au fil des années le vieux couple zoo-commune avait sans doute passé des sentiments à la cohabitation lorsque la Municipalité a été interpellée par le projet de déplacement de La Garenne vers des zones plus urbaines. Elle s'est alors engagée dans l'étude de possibilités d'extension sur le territoire de notre commune, propositions qui étaient alors jugées trop limitées pour accueillir la nouvelle structure projetée.

2. ACTUALITE

Après l'échec de ce projet de déplacement et face à la menace de disparition de La Garenne, l'intérêt de la commune a été renforcé par celui de l'ensemble de la région qui s'est engagée à nos côtés, au conseil de fondation, pour assurer la pérennité d'un instrument pédagogique et touristique incomparable pour faire connaître la faune européenne et contribuer à la sauvegarde d'espèces menacées. Les nombreuses classes scolaires vaudoises et genevoises qui bénéficient de prestations zoo-pédagogiques apprennent de manière concrète et vivante à connaître les animaux qui peuplent notre environnement. Le parc zoologique devrait également devenir un complément précieux permettant d'approcher la faune sauvage du Parc Jurassien Vaudois. Il devrait également poursuivre son rôle important de station de soin pour animaux malades ou blessés, qui sont près de 300 à lui être remis chaque année, dont près de 40% sont guéris et relâchés. Il poursuivrait enfin son importante mission de reproduction de rapaces en vue de leur réintroduction, en particulier pour les gypaètes barbus dont un quart de la population relâchée dans les alpes provient de la Garenne.

Dans les conditions d'exploitations actuelles, le Zoo de la Garenne est condamné en raison de l'exiguïté de son implantation. Les installations ne correspondent souvent plus à l'évolution des normes de détention des animaux et la perte d'attractivité due à l'évolution de l'attente des visiteurs est notable puisque le nombre de ceux-ci plafonne, ces dernières années, entre

35'000 et 40'000. Le budget d'exploitation qui se monte à environ 500'000.- connaît ainsi des pertes annuelles de l'ordre de 10% qui ne peuvent être comblées que par des dons exceptionnels toujours plus difficiles à obtenir.

Nous devons également constater que l'emplacement de la Garenne, aujourd'hui encerclé par des habitations, est une aberration au plan de l'aménagement du territoire. Nous tenons à relever l'ouverture des voisins proches qui permettent une cohabitation pacifique malgré les nuisances engendrée par la présence d'une forte densité d'animaux.

3. PROJET

Notre commune a entrepris des démarches en vue de l'acquisition d'environ 2 hectares de terrains situés à proximité immédiate du zoo, au Nord-Est de la place, et envisage la mise à disposition d'environ 1 ha de forêt communale adjacente (voir plan en annexe). Les négociations sont en cours avec les propriétaires et devront être avalisées par le Conseil communal, compétent pour décider de la mise à disposition, après procédure légale d'affectation, des surfaces projetées pour La Garenne. Le chemin administratif et politique est encore long et rien n'est acquis mais l'enjeu est motivant : redéployer la présentation de la faune indigène dans des conditions plus proches de la nature pour les animaux et plus attractives pour les visiteurs. C'est vers ces deux objectifs qu'œuvrent les commissions mises en place par le Conseil de Fondation ceci avec l'appui du Conseil régional.

Pour les investissements de son redéploiement, La Garenne peut déjà compter sur plusieurs donateurs annonçant des engagements de principes à 5 chiffres. Il n'en demeure pas moins que le financement global de l'opération nécessitera, de la part de la fondation et de tous ceux qui la soutiennent, une recherche de fond dynamique et persévérente.

La Municipalité tient à ce que le Conseil communal prenne, par le présent préavis, une décision de principe en connaissance de cause. Elle vous communique ci-dessous la planification financière de l'ensemble du projet qui fait ressortir la part de financement à charge de chacun des partenaires : Fondation La Garenne, Commune de Le Vaud, Conseil régional. Vous voyez confirmer la volonté de ne pas faire du zoo une institution des collectivités publiques, mais bien une institution privée soutenue par celles-ci.

4. PLANIFICATION FINANCIERE GENERALE ZOO LA GARENNE

Période	Objet	Coût total	Commune	Conseil régional	Fondation Zoo La Garenne	
					Fonds propres	Fonds Tiers
07-08	PPA	60'000.-	20'000.-	20'000.-	20'000.-	-.-
08-09	Terrains dont en nature terrain 3.-/m ²	230'000.-	230'000.- 120'000.-	-.-	-.-	-.-
08-09	Parking dont en nature terrain 10.-/m ² (zone UP)	130'000.-	50'000.- 30'000.-	50'000.-	30'000.-	-.-
09-10	Etape 1 Aménagements terrains Présentation animaux Equipements	3'000'000.-	30'000.-	160'000.-	-.-	2'820'000.-
11-12	Etape 2 Bâtiments exploitation 6'000 m ³ à 600.-	3'600'000.-	-.-	100'000.-	1'500'000.- <i>vente terrain 250.-/m²</i>	2'000'000.-
Totaux		7'020'000.-	330'000.-	330'000.-	1'540'000.-	4'820'000.-
		100%	5%	5%	22%	68%

5. CREDIT PPA

La présente demande de crédit vise à réaliser la première étape de la planification, soit l'étude du plan partiel d'affectation (PPA), en vue de sa mise à l'enquête publique, puis de son approbation par le Conseil communal et par les services de l'Etat. Les coûts de cette opération s'établissent comme suit :

Honoraires urbaniste	CHF 40'000.-
Honoraires géomètre	CHF 10'000.-
Etudes complémentaires (couloir de faune, circulation, etc.)	CHF 6'000.-
Divers et imprévus	CHF <u>4'000.-</u>
Coût total	CHF 60'000.- =====

Ce coût est réparti à parts égales entre les trois partenaires Fondation la Garenne, Conseil régional et commune de Le Vaud. Cette dernière pilotant l'étude, la totalité du crédit est demandée au Conseil communal, chacun des autres partenaires versant à celle-ci sa participation.

Le financement de la part nette de CHF 20'000.- à charge de la commune se fera par le ménage communal.

6. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal

- *vu le préavis n°8-2007 concernant la demande d'un crédit d'étude de CHF 60'000.- pour le PPA La Garenne,*
- *ouï les rapports de la commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de l'étude de ce préavis,*
- *attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

accorde :

- *à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 60'000.- pour le PPA La Garenne.*
- *financement : par des participations de tiers CHF 40'000.-, par le ménage communal CHF 20'000.-.*

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 janvier 2007 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

S. Beck

B. Aellen